



1 – Le pilote s'engage à respecter les règles de mises en place par l'organisateur, ainsi que le règlement des différents circuits.

2 – Le pilote dégage le circuit ainsi que l'organisateur ASPHALTE 85, de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident, de santé ou de circulation, pouvant survenir à lui-même, aux tierces personnes, à son véhicule et autres véhicules présents sur la piste & et route (trajet du domicile du circuit A/R), ainsi qu'aux stands et infrastructures de ASPHALTE 85 et circuit. En outre, le pilote renonce à toutes poursuites pénales, civiles, administratives et judiciaires envers l'organisateur nommé ci-dessus ainsi que le circuit et le personnel officiel en pleine connaissance des risques sur la pratique des journées « circuit ».

3 – **Le pilote devra, pour des raisons de sécurité, porter obligatoirement les équipements suivants :**

- Casque homologué,
- Blouson et pantalon CUIR (combinaison 1 ou 2 pièces) obligatoires,
- Gants et bottes de moto,
- Protection dorsale homologuée obligatoire.

4 – L'assurance **responsabilité Civile** pour les pilotes participants à la journée de roulage de ASPHALTE 85 est comprise dans le prix de l'inscription.

La pratique de la moto sur piste et/ou circuit reste une pratique dangereuse, ASPHALTE 85 préconise donc à chaque participant la souscription d'une assurance **Individuelle Accident** auprès d'un assureur agréé.

5 – Le pilote s'engage à respecter toutes les conditions de sécurité (drapeaux et feux de signalisation...). Toutes acrobaties dans l'enceinte du circuit ainsi que sur la piste ou lors de manifestations autres sont formellement interdites (burn, wheeling, stunt...) et pourront donner lieu à une exclusion du roulage. Demandez à l'organisateur le formulaire des drapeaux dès votre accueil si besoin.

6 – Par temps de pluie, les pilotes devront être en possibilité de changer les pneumatiques pour des « structures pluie » et posséder une combinaison pour leur propre confort et sécurité durant le roulage sous mauvais temps.

7 – La circulation dans la voie des stands doit se faire à allure réduite suivant le règlement du circuit disponible sur demande.

8 – Contrôle Technique des Machines : Toute moto présentant des défauts de sécurité lors du contrôle technique sera refusée.

Points obligatoirement vérifiés devant être en conformité :

- Bon état des pneumatiques,
- Bon état des freins et durites,
- Poignée d'accélérateur avec retour des gaz obligatoire et sans blocage,
- Fixation des organes (pot, carénage, rétro, filtre à huile, carter...),
- Protection obligatoire de toutes les parties verres et coupantes (optique, clignotants etc.) scotch obligatoire, rétroviseurs démontés ou repliés suivant les modèles de moto.



**Pour le circuit de Fontenay Le Comte, le niveau sonore de 95Db devra être respecté ainsi que la présence d'un compte tour sous peine de risque d'interdictions de rouler.**

**Il est également obligatoire de mettre un tapis environnemental sous sa moto pour toute intervention mécanique (y compris le plein d'essence)**

9 – Le briefing obligatoire pour tous les pilotes aura lieu ½ heure avant la première série, un autocollant vous sera donné à cette occasion, permettant votre accès sur la piste – *Nous rappelons que tous les pilotes doivent participer au Briefing.*

Il est rappelé que le temps de roulage débute à partir du premier pilote sur piste, si vous n'êtes pas à l'heure en pré-grille, votre temps ne sera pas pour autant prolongé par l'organisateur lors de votre accès piste. Demande d'infos sur les roulages :

**Contacts : Flavien : 06.85.09.11.71 & Nicolas 06.83.47.39.11**

10 – Aucune annulation ne sera possible sans **justificatif médical**, un montant forfaitaire de 30 € sera alors déduit du remboursement. La journée de roulage est cessible à un pilote remplaçant le jour « J » - Aucun crédit n'est accordé.

11 – Les prises de photos autour du circuit font l'objet d'une réglementation de la part du Circuit.

12 – **ASPHALTE 85** remettra le jour « J » toutes les informations relatives aux roulages, horaires...

**Fait pour valoir ce que de droit**

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de roulage.